Fiche de Candidature pour la sélection complémentaire des ouvriers agricoles dans le cadre du Projet FIPA Vague 2/FUPRO_AJAM

Dans le cadre de la mise en œuvre des actions du Projet de Formation et Insertion Professionnelle Agricole (FIPA), le consortium FUPRO-AJAM lance un appel à candidatures en vue de la sélection complémentaire d'ouvriers agricoles devant bénéficier d'un parcours de perfectionnement et d'accompagnement à l'insertion professionnelle.

1- Qui peut répondre au présent appel à candidature ?

Le présent appel s'adresse aux jeunes femmes et hommes âgés de 18 à 35 ans, scolarisés ou non, ayant suivi une formation professionnelle agricole ou une expérience pratique dans un métier agricole et souhaitant se perfectionner en vue d'exercer durablement le métier d'ouvrier agricole.

Les candidats doivent résider dans l'une des communes suivantes : Nikki, N'Dali, Pèrèrè, Parakou, Tchaourou, Ouèssè, Savè, Glazoué, Dassa-Zoumé, Savalou, Bantè, Djidja, Bassila, Djougou, Ouaké et Copargo. Ils doivent également être disposés à rejoindre, si nécessaire, les structures d'accueil pour le perfectionnement dans les communes de Djougou, N'Dali, Tchaourou, Savè, Glazoué, Bantè, Savalou, Dassa-Zoumé et Comè.

Sont prioritairement concernés :

- ⩔ **Catégorie 1 :** Jeunes femmes et hommes ayant acquis des compétences pratiques à travers un centre de formation professionnelle agricole ou d'apprentissage autre que les Lycées Techniques Agricoles, et disposant d'une expérience dans un métier agricole ;

- ⩔ **Catégorie 2 :** Jeunes femmes et hommes sans diplôme, mais disposant d'une expérience pratique dans un métier agricole ou exerçant comme ouvriers agricoles sur une exploitation agricole, une ferme ou une entreprise agricole.

Une attention particulière sera accordée à l'expérience pratique, à la motivation, à la disponibilité effective du candidat, à sa mobilité et à son engagement à exercer durablement le métier d'ouvrier agricole.

2- Domaines de perfectionnement proposés

Les candidats sélectionnés pourront être accompagnés dans l'un des domaines de perfectionnement suivants, en fonction de leur profil, de leur expérience, de leurs besoins de renforcement et des possibilités d'accueil disponibles à savoir :

- conduite et entretien des machines agricoles ;
- bonnes pratiques de production végétale (manioc/igname/soja/maraîchage) ;
- bonnes pratiques de production, de décorticage et d'étuvage du riz, incluant la conduite et l'entretien de la machine à décortiquer ;
- bonnes pratiques d'élevage de volailles, incluant les techniques de fabrication et distribution d'aliments volaille ;
- bonnes pratiques d'élevage des petits ruminants, incluant les techniques de fabrication et distribution d'aliments bétail ;
- bonnes pratiques de production apicole ;

- transformation agroalimentaire (manioc, soja, anacarde et production de jus) ;
- fabrication d'intrants agroécologiques.

3- Accompagnement proposé

Les candidats retenus bénéficieront d'un parcours associant perfectionnement pratique au sein des structures d'accueil et perfectionnement théorique adapté à leur domaine de spécialisation.

Selon les dispositions prévues dans le cadre du Projet FIPA, l'accompagnement pourra également comprendre le coaching, le mentorat, la mise à disposition d'équipements de protection individuelle et l'appui à l'insertion professionnelle.

L'objectif est de renforcer les compétences techniques et professionnelles des bénéficiaires et de faciliter leur accès à des opportunités d'emploi en qualité d'ouvriers agricoles.

4- Critères d'éligibilité et d'attribution

Le /la postulant (e) doit remplir les critères ci-après :

- √ être de nationalité béninoise ;
- √ être âgé de 18 à 35 ans ;
- √ résider dans l'une des communes couvertes par le présent appel ;
- √ disposer d'une expérience pratique avérée dans un métier agricole ;
- √ exercer déjà comme ouvrier agricole ou justifier d'une expérience professionnelle ou pratique dans une exploitation, une ferme ou une entreprise agricole ;
- √ ne pas être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur ou universitaire ;
- √ être disponible pour suivre l'intégralité du parcours de perfectionnement ;
- √ être disposé(e) à effectuer son perfectionnement dans une structure d'accueil correspondant à son domaine de spécialisation ;
- √ être motivé(e) à exercer durablement le métier d'ouvrier agricole ;
- √ avoir une connaissance basique de la langue française (savoir communiquer en français).

NB : Les candidatures féminines et celles des personnes en situation de handicap sont fortement encouragées.

5- Constitution des dossiers

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- une copie d'une pièce d'identité ou de l'acte de naissance ;
- une copie du certificat ou de l'attestation de formation pour les candidats(es) ayant suivi une formation professionnelle agricole ;
- les coordonnées téléphoniques de deux (2) personnes de référence pouvant confirmer les informations fournies par le candidat.

6- Modalités de dépôt des candidatures

- Les dossiers de candidature sont déposés en ligne à travers le lien https://ee-eu.kobotoolbox.org/single/DDM6vAKE ;
- Pour toute information complémentaire, veuillez contacter+ 2290197627033/01 96 39 80 36 ;
- La date limite du dépôt des candidatures est prévue pour le 12 novembre2026à17h 00 mn.

7- Procédures de sélection des candidatures

La sélection se fera sur la base des dossiers de candidature et en quatre (4) étapes :

- une présélection sur l'étude des fiches de candidature ;
- une sélection au cours de laquelle le jury remplira pour chaque dossier de candidature un barème de notation et classera les dossiers par ordre de mérite ;
- des visites physiques de site seront organisé auprès des parents / lieux de résidence pour la vérification des déclarations contenues dans les dossiers de candidature ;
- validation des bénéficiaires retenus.

NB : Seulsles candidats définitivement retenus seront contactés pour intégrer le parcoursde perfectionnement et d'insertion professionnelle.

8- Engagement attendu des candidats :

Avant leur intégration dans le dispositif, les candidats retenus devront confirmer leur disponibilité pour suivre le parcours de perfectionnement et leur engagement à respecter les conditions d'accueil et d'encadrement définies avec les structures partenaires.

Ils devront notamment faire preuve d'assiduité, respecter les horaires et les consignes de travail et de sécurité, participer aux activités de suivi et d'évaluation et informer les responsables de toute difficulté susceptible d'affecter leur participation au parcours.

Salami TENAKAH
Project Manager
Projet de Formation et Insertion Professionnelle Agricole (FIPA)